

- Un vêtement, des coussins ou autres matériaux recouvrant les airbags latéraux montés dans les sièges
- Une housse de siège n'étant pas homologuée par Land Rover ou spécialement conçue pour les airbags latéraux montés dans les sièges

Cette liste n'est pas exhaustive ; il incombe au conducteur et aux passagers de s'assurer que les airbags ne sont pas obstrués.

Remarque : le système SRS à airbags n'est pas conçu pour fonctionner suite à :

- Des impacts arrière
- Des impacts frontaux mineurs
- Des impacts latéraux mineurs
- Un freinage violent
- Un passage sur des bosses et dans des nids de poule



Malgré les dispositifs de sécurité du véhicule, les impacts à grande vitesse peuvent entraîner des blessures graves voire mortelles.



Selon le type d'impact, le système SRS à airbags ne protège pas toujours les occupants. Par conséquent, le port correct des ceintures de sécurité constitue la seule protection en cas de deuxième impact.

EFFETS DU DÉPLOIEMENT DES AIRBAGS



Lorsqu'un airbag se gonfle, il libère une fine poudre. Il ne s'agit pas là d'une anomalie. Cette poudre peut causer une irritation cutanée ; les yeux et les coupures ou lésions de la peau doivent donc être rincés soigneusement.



Les airbags se gonflent à grande vitesse et peuvent entraîner des blessures. Pour réduire le risque de blessures, veillez à ce que tous les passagers du véhicule portent correctement leur ceinture de sécurité et qu'ils soient bien assis sur les sièges préalablement reculés au maximum.



Le déploiement de l'airbag s'accompagne d'un bruit assourdissant qui peut gêner les passagers ou provoquer une surdité temporaire.



Après le gonflement de l'airbag, certains composants deviennent très chauds. Ne touchez pas ces composants tant qu'ils n'ont pas suffisamment refroidi.

TÉMOIN D'AIRBAGS

Le témoin d'airbags est monté sur le tableau de bord et s'allume lors du contrôle des ampoules qui s'effectue lorsque le contact est mis. Voir page 37, AIRBAG (AMBRE).



Si le témoin indique la présence d'un défaut du système, n'installez pas de dispositif de retenue pour enfant sur le siège passager avant.

Dans les cas suivants, le véhicule doit immédiatement être examiné par votre concessionnaire/réparateur agréé :

- Le témoin ne s'allume pas lorsque le contact est établi.
- Le témoin ne s'éteint pas dans les 6 secondes qui suivent l'établissement du contact.
- Le témoin s'allume à tout moment, excepté pour le contrôle de l'ampoule, lorsque le contact est établi.